



HAL
open science

La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation

Anna Svenbro

► **To cite this version:**

Anna Svenbro. La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation : étude du cas français. 4ème Symposium international "Le Livre, la Roumanie, l'Europe", Bibliothèque métropolitaine de Bucarest, Sep 2011, Sinaïa, Roumanie. pp.126-138. hal-02441796

HAL Id: hal-02441796

<https://hal.science/hal-02441796>

Submitted on 22 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation : étude du cas français

ANNA SVENBRO

Introduction

Cette étude part du constat suivant : **la littérature bibliothéconomique française fait la part plutôt belle à la question des langues et littératures étrangères**. Ces dix dernières années, le Bulletin des Bibliothèques de France a consacré pas moins de deux numéros à la question des langues étrangères en bibliothèque ces dix dernières années¹. La revue BIBLIOTHÈQUE(s), publiée par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), consacre quant à elle chaque année, à l'occasion du Salon du Livre à Paris, un dossier spécial à la littérature et aux bibliothèques du ou des pays hôte(s) du Salon².

Or, on a beau y mettre des écrivains étrangers à l'honneur, parler de la pluralité des langues à l'heure d'Internet, des diverses pratiques de translittération à l'heure d'Unicode, de la chaîne éditoriale des traductions, des fonds étrangers dans des bibliothèques particulières, etc., il n'est quasiment jamais question dans la littérature professionnelle de la manière dont les bibliothécaires peuvent avoir accès à ces langues et littératures étrangères, ni sur les moyens proposés pour leur ouvrir cet accès. **La question de la formation des bibliothécaires français en langues étrangères n'est abordée directement nulle part**. Ou quand elle l'est, c'est de manière anecdotique.

Mais les bibliothécaires français sont-ils, peuvent-ils être monolingues ?

¹ Il s'agit respectivement du n°5 du tome 48 de 2003, intitulé « Littératures étrangères », et du n°3 du tome 52 de 2007, intitulé « Langues et langages ».

² *BIBLIOTHÈQUE(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*. Paris : Association des bibliothécaires français, 2002-.....



Assurément non. Bien avant l'avènement de la mondialisation, ils géraient bon an mal an des fonds dont la provenance pouvait être extrêmement diversifiée. Mais la question de la formation en langues étrangères des bibliothécaires se pose dans un contexte mondial où les systèmes politiques, économiques et culturels sont de plus en plus interdépendants, voire imbriqués les uns dans les autres. **Et les bibliothécaires français de s'adapter malgré tout à ce nouvel environnement, malgré une absence jusqu'à une période très récente de prise en compte réelle des compétences linguistiques dans le recrutement et la formation.**

D'abord, il convient de **définir ce que l'on entend par formation en langues étrangères pour les professionnels des bibliothèques.** Il s'agit de l'acquisition de connaissances et de compétences s'agissant :

- des **langues étrangères** à proprement parler (à l'écrit comme à l'oral) ;
- de(s) l'**environnement(s) culturel(s)** de ces langues ;
- de la **production éditoriale** dans ces langues et, éventuellement, de leur réception par le milieu éditorial français.

Quant à la nature de cette formation, il peut s'agir :

- de la **formation initiale** dispensée dans les cursus de formations aux métiers du livre, des bibliothèques et de la documentation ;
- de la **formation continue**, une fois les fonctions prises au sein d'un établissement, plus ou moins en lien direct avec les fonctions occupées.

Cette étude ne prétendra pas émettre des jugements, mais effectuer un certain nombre d'observations restreintes au cas français pris comme un cas parmi d'autres. **Cette étude ne se veut en aucun cas une proposition de solutions, et n'a pas d'emblée de but prospectif, ni prescriptif d'ailleurs.** Il s'agit tout d'abord de préciser le contexte, celui de la mondialisation à laquelle le monde des sciences de l'information et des bibliothèques n'échappe pas, et de voir quels nouveaux besoins ce contexte a créés en termes de compétences en langues étrangères. Il s'agit aussi de souligner l'absence plus ou moins totale jusqu'à une époque récente de formalisation de la formation des bibliothécaires ou futurs bibliothécaires en langues étrangères, les compétences linguistiques des bibliothécaires étant souvent utilisées au gré du hasard. Enfin, il s'agit d'étudier les modifications apportées dans les nouveaux cursus en termes d'apprentissage des langues pour les (futurs) bibliothécaires, du fait des réformes universitaires récentes, tout comme d'une prise de conscience récente des lacunes.



1. L'impact de la mondialisation au niveau linguistique dans le monde des bibliothèques en général et en France en particulier

1.1. Les répercussions de la massification des échanges culturels et linguistiques sur le monde des bibliothèques

Le modèle d'accélération des échanges ayant cours depuis une trentaine d'années, connu dans le monde anglo-saxon sous le nom de *globalization* et que l'on nomme en France « mondialisation » induit des bouleversements non seulement économiques, mais encore culturels et intellectuels. La connaissance et la culture ne sont pas simplement l'objet d'une massification consécutive à l'avènement de la société de consommation, elles sont aussi désormais « mondialisées ». En associant la mondialisation à ces termes, nous sommes bien loin de la vision traditionnelle qu'on pouvait avoir de la connaissance et de la culture il n'y a ne serait-ce qu'une cinquantaine d'années. Les origines, les formes et les territoires de la connaissance se sont étendus et déplacés, de nouvelles pratiques se font jour, les ensembles institutionnels, sociaux, culturels et intellectuels se trouvent redéfinis dans le cadre de la mondialisation. Tous les critères de réflexion sur les notions de connaissance et de culture tels qu'ils avaient été élaborés en Occident (et en Europe en particulier) sont donc à repenser et recomposer à l'aune de ce phénomène.

1.2. L'anglais langue dominante dans le domaine des bibliothèques

Or l'équilibre entre les idiomes locaux et la circulation globale des savoirs est fragile, et est très souvent rompu. À cet égard, Jean-Yves Mollier note : « Il suffit de regarder l'évolution de l'Index Translationum de l'Unesco qui mesure, depuis le début des années 1930, le volume des traductions d'un pays à un autre pour se convaincre rapidement de l'inégalité des échanges entre les espaces culturels et, pire, de l'aggravation de cette inégalité depuis le début des années 1950. »³

En effet, dans ce contexte d'intensification et de diversification des échanges intellectuels et culturels à l'échelle mondiale, malgré une diversification des langues traduites, l'anglais demeure la langue centrale dominante, le français restant la deuxième langue centrale, suivie de très près par l'allemand.

Ce statut véhiculaire de l'anglais a plusieurs conséquences : on assiste en effet à une grande fragilisation de la traduction vers le français de

³ MOLLIER, Jean-Yves, *Pour une bibliothèque numérique universelle*, « BBF », 2007, no 3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 septembre 2011.



documents écrits en cette langue dans le domaine scientifique. Le processus de traduction est court-circuité, la traduction devient superfétatoire dans des domaines où les étudiants, enseignants et chercheurs ont directement recours aux ouvrages en langue originale dans le cadre de leurs travaux. Face à cette situation, le bibliothécaire doit s'adapter, et doit bon gré mal gré posséder des compétences linguistiques certaines en anglais s'il veut que les collections et les services qu'ils proposent soient en adéquation avec le public de sa bibliothèque.

Dans le domaine des sciences humaines, on observe des tendances similaires, certes de manière moins marquée. Comme le soulignent Gisèle Sapiro et Ioanna Popa : « La science revendique son caractère transnational et tend à adopter un langage commun plus ou moins formalisé, l'anglais servant comme autrefois le latin, de langue de communication privilégiée. »⁴

En outre, les bibliothécaires français sont confrontés à l'omniprésence de l'anglais dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques. Prenons un fait récent très marquant : si l'on se réfère aux déclarations finales du dernier Congrès de l'IFLA à Porto-Rico, celles-ci sont rédigées en anglais, en espagnol, en arabe, en chinois, mais la version française est manquante.

1.3. La connaissance de langues étrangères : un enjeu pour les bibliothécaires français

Si le bibliothécaire est certes expert non quant à l'information elle-même, mais dans la recherche d'informations, il doit malgré tout être suffisamment compétent dans la langue où se fait la recherche pour que celle-ci soit possible. De nos jours, la méconnaissance de l'anglais est donc un obstacle à la circulation des savoirs. La formation en langues étrangères est donc un enjeu majeur pour les bibliothèques françaises aujourd'hui. Or, la question de la formation en langues étrangères ayant été jusqu'à une date récente un impensé dans les bibliothèques, les personnels des bibliothèques se retrouvent dans une situation délicate lorsqu'il s'agit de la gestion de certaines de leurs collections.

Voici quatre ans, Marion Lhuillier, responsable de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble, spécialisée dans les littératures étrangères en langue originale, tirait la sonnette d'alarme : « La taille et les compétences linguistiques de l'équipe de la BMI ne lui permettent pas

⁴ SAPIRO, Gisèle. POPA, Ioanna. « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques », in SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008



d'exploiter tous les outils bibliographiques existant dans les langues de la bibliothèque. Force est donc de recourir à des outils bibliographiques français – revues/journaux spécialisés, catalogues d'éditeurs –, dans la mesure où ils font état des traductions de langues qui nous concernent. Mais, à l'usage, il apparaît qu'un seul d'entre eux renvoie au titre d'origine (Le Monde des livres) : le retrouver tient alors du parcours d'obstacles. Plus étonnant encore, la liste des 180 titres de littérature de jeunesse recommandés par le ministère de l'Éducation nationale ne comporte pas la mention de traduction... Ceci confirme, s'il en était besoin, combien il est nécessaire de disposer d'un personnel aux compétences linguistiques correspondantes et que la profession peaufine les outils de travail qu'elle propose. »⁵

Lorsque le bibliothécaire est expert, c'est souvent le fruit du hasard, ou bien la nécessité l'a contraint d'acquérir des compétences linguistiques pour gérer au mieux le fonds dont il avait la charge. Le récit du parcours des responsables de secteurs en langues rares est souvent émaillé d'une rencontre tout à fait par hasard avec le monde des bibliothèques. Ainsi, un heureux hasard fut à l'origine de la vocation de bibliothécaire de l'ancien directeur de la Bibliothèque Nordique, comme le raconte le portrait que lui a dressé le journal *Le Monde* : « En passant un jour à la Bibliothèque nordique, rue Valette, à Paris, il apprend à la dernière minute que la Bibliothèque nationale recrute par concours un responsable des acquisitions dans le domaine nordique.[...] Il passe le concours et obtient le poste, qu'il occupe pendant plusieurs années avant de revenir à ses premières amours : la Nordique. »⁶

Mais qu'un bibliothécaire expert vienne à changer de poste, et c'est la cohérence et l'avenir des collections dans un domaine étranger précis qui se trouvent remis en question. Ainsi, étudiant le cas particulier du fonds en langues asiatiques de la Médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris, Yves Alix note la fragilité des savoir-faire attachés à la construction et l'exploitation des collections en langues étrangères, d'autant plus grande que cette langue est enseignée de façon marginale en France : « la médiathèque souffre depuis l'origine du caractère précaire de l'expertise attachée au traitement de ce fonds. »⁷

⁵ LHUILLIER, Marion, *La bibliothèque municipale internationale de Grenoble*, « BBF », 2007, n°3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 septembre 2011

⁶ Bruno Sagna : *l'homme qui aime le Nord*. « *Le Monde* », 31 juillet 2007 [en ligne] <http://www.lemonde.fr/livres/article/2008/07/31/bruno-sagna-l-homme-qui-aime-le-nord_1078953_3260.html> Consulté le 18 septembre 2011

⁷ ALIX, Yves, *Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-*



2. La situation actuelle en France : une prise de conscience tardive des besoins de formation en langues dans les métiers de la documentation et des bibliothèques

2.1. *L'explosion de la demande de formation continue en langues étrangères*

Force est de constater la croissance notable de l'intérêt pour les langues étrangères parmi les personnels de bibliothèques, et donc une augmentation de la demande en termes de formation continue dans ce domaine. Cette demande est de plusieurs ordres et va vers l'acquisition des diverses compétences cités en introduction. Fait marquant : cette demande de formation ne concerne pas seulement les langues centrales, telles que l'anglais, l'allemand et l'espagnol, même si ces langues tiennent le haut du pavé. Plusieurs formations organisées par le CNFPT, directement ou via des pôles universitaires comme Médiadix à Saint-Cloud, dépendant de l'Université de Nanterre, en région parisienne comme en province (en Lorraine par exemple), ont proposé au cours des années 2010 et 2011 des formations autour de l'initiation aux littératures et aux paysages éditoriaux en langues scandinaves et slaves, langues qui, pourtant, sont considérées comme périphériques si l'on s'en tient à la terminologie élaborée par Gisèle Sapiro dans son ouvrage.

2.2. *La modification des plaquettes de formation : un effet du LMD*

La masterisation et l'introduction du LMD dans le cadre du **processus de Bologne** et de la **promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur**, a été l'occasion de refondre un certain nombre de cursus universitaires préparant aux métiers du livre de la documentation et des bibliothèques. L'enseignement des langues vivantes y tien une place non négligeable. On note une **réelle prise de conscience** chez les organisateurs des cursus de la nécessité pour les futurs personnels des bibliothèques de posséder des compétences linguistiques dans plus d'une langue étrangère. Qu'il s'agisse des DEUST, DUT ou des licences professionnelles « Métiers du Livre », le cadre législatif de l'organisation des enseignements met l'accent sur la **présence de deux langues, dont l'anglais, dans le cursus de formation**. L'enseignement de l'anglais et d'une autre langue sont assurés à tous les semestres hormis les semestres de stages et de professionnalisation⁸.

Melville à Paris, « BBF », 2007, n° 3, p. 67-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 février 2012

⁸ Cf. par exemple les guides des études de DEUST Métiers du Livre de



2.3. Les évolutions dans le recrutement selon les niveaux et le type d'emplois

En France, la formation et le recrutement insistaient très peu jusqu'à une date récente sur les langues étrangères. Force est de constater que le recrutement aujourd'hui, tant par voie contractuelle que statutaire, a pris en compte les compétences linguistiques des candidats. Mais il ne le fait parfois que très timidement.

S'agissant du recrutement contractuel, un simple sondage fait sur des sites d'offres d'emplois de bibliothèques françaises tels que *Biblioemplois*⁹ ou la rubrique emploi *Enssibase* du site de l'enssib¹⁰ permet de constater le retour récurrent de l'exigence suivante :

- « anglais indispensable » ;
- « pratique courante de l'anglais indispensable » ;
- « anglais indispensable et d'un bon niveau » ;
- « capacité à communiquer en anglais indispensable », etc.

Ce qui était un plus très appréciable et apprécié devient un *requisit* pour pouvoir prétendre à certaines fonctions au sein des bibliothèques, notamment dans les domaines suivants :

- gestion des acquisitions et politique documentaire ;
- catalogage ;
- services aux publics ;
- numérisation ;
- réinformatisation ;
- formation des usagers.

Mis à part les fonctions de magasinage, tous les types d'emplois sont concernés par cette exigence. Au niveau des personnels statutaires, force est pourtant de constater la discrétion, voire la timidité de l'évaluation des compétences linguistiques des candidats en langues étrangères.

Pour les personnels de catégorie B :

Le concours d'**Assistant des bibliothèques** ne proposait pas d'épreuve de langues étrangères.

l'Université de Rennes 2 [en ligne] <http://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/DEPARTEMENT-LETTRES/GUIDE_DEUST_2011.pdf> et de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3 [en ligne] <<http://documents.univ-lille3.fr/files/espaces/composantes/idist/guides/GuideDeust.pdf>> Consultés le 27 février 2012

⁹ <<http://biblioemplois.wordpress.com/>> Consulté le 27 février 2012

¹⁰ <<http://www.enssib.fr/professionnels/base-d-annonces-stages-emplois>> Consulté le 27 février 2012



Le concours externe de **Bibliothécaire adjoint spécialisé** (externe et interne) avait introduit une **épreuve orale d'admission facultative** de langue, coefficientée 1 sur un total de 6 pour les épreuves orales d'admission.

L'épreuve était composée :

- d'une traduction orale
- d'un commentaire en français d'un texte en langue étrangère portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation.
- Le candidat choisissait lors de son inscription l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue était autorisée pour la préparation. Seuls étaient pris en compte, en vue de l'admission, les points au-dessus de la moyenne¹¹.

La **fusion des deux corps** en un seul, celui de **bibliothécaire assistant spécialisé**, et entraîne une fusion des deux concours à partir de la session 2013. Les modalités des épreuves de recrutement, y compris au niveau des épreuves de langues, ne sont pas encore arrêtées à l'heure de la rédaction de la présente étude.

S'agissant de la fonction publique territoriale, le concours **d'Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques** propose lui aussi une épreuve orale d'admission facultative de langue vivante étrangère, écrite et/ou orale, dont les modalités diffèrent selon les Conseils généraux qui l'organisent, mais presque toujours à titre facultatif¹².

Pour les personnels de catégorie A :

Le concours externe de **bibliothécaire d'État** propose une **épreuve orale d'admission facultative** de langue, coefficientée 2 sur un total de 8 pour les épreuves d'admission, comportant la traduction d'un texte rédigé en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription), suivie d'un échange dans la même langue avec le jury à partir

¹¹ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Bibliothécaire adjoint spécialisé : épreuves des concours externe et interne* [en ligne] <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23210/bibliothecaire-adjoint-specialise-epreuves-des-concours-externe-et-interne.html>> Consulté le 27 février 2012

¹² Carrières-publiques.com. *Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques : épreuves* [en ligne] <http://www.carrieres-publiques.com/PAR_TPL_IDENTIFIANT/103/TPL_CODE/TPL_FIC_METIER_FICHE/PAG_TITLE/Assistant+territorial+qualifi%E9+de+conservation+du+patrimoine+et+des+biblioth%E8ques/2241-fiche-concours.htm> Consulté le 27 février 2012



de questions posées par celui-ci portant sur ledit texte. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation de la traduction¹³.

Le concours de **bibliothécaire territorial** propose, en fonction des conseils généraux organisant les concours, une épreuve orale facultative d'admission de coefficient 1 dont les modalités varient assez peu de celles de bibliothécaire d'État¹⁴.

Les épreuves de langues sont présentes au concours de **conservateur d'Etat des bibliothèques** à l'externe comme à l'interne, mais **ne comptent que pour l'admission**.

Pour le concours externe. L'épreuve de langues étrangères, de coefficient 3 sur un total de 12, est en deux parties. La première (60 % de la note finale) s'organise comme suit :

- le candidat donne une traduction d'un texte en langue ancienne à l'écrit en épreuve anticipée ;
- le candidat donne traduction orale en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe, selon le choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours) tiré au sort, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie sur des questions relatives au vocabulaire, à la grammaire et au contenu du texte.

La deuxième partie, comptant pour 40% de la note, consiste en la traduction orale en français d'un texte court tiré au sort par le candidat dans une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe, selon le choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours) différente de celle choisie pour la première partie de l'épreuve, suivie d'un entretien avec le jury dans cette même langue et portant sur le contenu du texte.

Pour le concours interne. L'épreuve de langue, toujours épreuve orale d'admission, toujours coefficientée 3 sur un total de 12 pour l'admission, consiste en une traduction orale en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe, selon le choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours) tiré au sort par

¹³ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Bibliothécaire d'État : épreuves des concours externe et interne* [en ligne] <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23205/bibliothecaire.html>> Consulté le 27 février 2012

¹⁴ Carrières-publiques.com. *Bibliothécaire territorial : épreuves* [en ligne] <http://www.carrieres-publiques.com/PAR_TPL_IDENTIFIANT/256/TPL_CODE/TPL_FIC_METIER_FICHE/PAG_TITLE/Biblioth%EA9caire+territorial/2241-fiche-concours.htm> Consulté le 27 février 2012



le candidat, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie sur des questions relatives au vocabulaire, à la grammaire et au contenu du texte¹⁵.

Pour ce qui est du concours de **conservateur territorial des bibliothèques**, les épreuves de langues sont là aussi repoussées à l'admission même si elles sont obligatoires.

Pour le concours externe. L'épreuve se déroule en deux parties :

Une traduction écrite en français, en épreuve anticipée, d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe moderne, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) ou d'un texte en langue ancienne (latin ou grec), au choix du candidat lors de l'inscription.

Une traduction orale en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat lors de l'inscription, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie. Cette langue doit être différente de celle qui a été choisie pour la première partie de l'épreuve¹⁶.

Pour le concours interne. Cette épreuve est en une partie, toujours à l'oral comporte la traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury¹⁷.

Paradoxalement, si l'évaluation des compétences linguistiques des candidats à ce concours a été repoussée aux oraux, on recrute à présent les conservateurs de plus en plus sur deux langues, et non plus une comme c'était le cas auparavant.

« Brèves réflexions pour (ne pas) conclure » (Yves Alix)¹⁸

À l'aune de cette étude, nous pouvons prendre la mesure de la pertinence mais aussi des limites du **vieil adage qui considère que le bibliothécaire**

¹⁵ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Conservateur d'État des bibliothèques : épreuves des concours externe et interne* [en ligne] <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23207/conservateur-des-bibliotheques.html>> Consulté le 27 février 2012

¹⁶ Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). *Épreuves : conservateur de bibliothèques externe* [en ligne] <http://www.cnfpt.fr/site/fr/concours/Rechercher_un_concours/Epreuves_-_conservateur_bibliothèque_externe/1001/?__cat_cnfpt=bb43bc8d86f5ce0267497a80b236313c> Consulté le 27 février 2012

¹⁷ Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). *Épreuves : conservateur de bibliothèques interne* [en ligne] <http://www.cnfpt.fr/site/fr/concours/Rechercher_un_concours/Epreuves_-_conservateur_bibliothèque_interne/1009/> Consulté le 27 février 2012

¹⁸ Alix, Yves, *Retour sur investissements*, « BBF », 2007, n° 5, p. 69-71 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 février 2012



est un professionnel de la recherche et de la fourniture d'informations et non de l'information elle-même. Les besoins sont relativement bien délimités quant au niveau d'expertise demandé aux bibliothécaires en général :

- pouvoir disposer d'outils bibliographiques qui lui permettent d'appréhender correctement et précisément la littérature produite dans un domaine donné en fonction des besoins des usagers ;
- pouvoir à partir de là construire et gérer les collections le mieux possible ;
- pouvoir communiquer avec les divers interlocuteurs alors que la langue de travail autour de l'informatique documentaire et en numérisation est devenue *de facto* l'anglais ;
- pouvoir communiquer avec les usagers non-francophones des bibliothèques, qu'il s'agisse du public de chercheurs des bibliothèques universitaires ou des publics expatriés ou migrants en bibliothèque publique ;
- pouvoir participer efficacement au processus de formation / d'autoformation des usagers en langues étrangères ;
- pouvoir enfin appréhender correctement tout un pan des publications en sciences de l'information et des bibliothèques.

Les nouvelles maquettes de formations initiales dans les métiers du livre, qui introduisent non seulement l'anglais, mais encore une autre langue étrangère, vont dans le sens d'une réponse plus adaptée à ces besoins qu'auparavant. Il n'en demeure pas moins qu'à côté de ces formations, le bibliothécaire restera longtemps, si ce n'est toujours, tributaire de son histoire personnelle et de son parcours professionnel quant à l'acquisition d'autres langues que les langues centrales. Face aux langues étrangères auxquelles il sera confronté au cours de son parcours, il devra toujours se montrer adaptable : face à son ignorance d'un idiome précis, qu'il peut – ou non – combler, il devra toujours apprendre à constituer un réseau pérenne de personnes-ressources desquelles s'entourer pour le conseiller dans sa mise à disposition de collections et de services au public. Ainsi seulement la précarité de la place des langues étrangères dans les bibliothèques françaises pourra être surmontée.



Bibliographie

- BIBLIOTHÈQUE(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*. Paris : Association des bibliothécaires français, 2002-.....
- MOLLIER, Jean-Yves, *Pour une bibliothèque numérique universelle*, « BBF », 2007, n°3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 septembre 2011.
- SAPIRO, Gisèle. POPA, Ioanna. « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques », in SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008
- LHUILIER, Marion, *La bibliothèque municipale internationale de Grenoble*, « BBF », 2007, n°3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 septembre 2011
- Bruno Sagna : l'homme qui aime le Nord*. « Le Monde », 31 juillet 2007 [en ligne] <http://www.lemonde.fr/livres/article/2008/07/31/bruno-sagna-l-homme-qui-aime-le-nord_1078953_3260.html> Consulté le 18 septembre 2011
- ALIX, Yves, *Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris*, « BBF », 2007, n°3, p. 67-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 février 2012
- Guides des études de DEUST Métiers du Livre de l'Université de Rennes 2 [en ligne] <http://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/DEPARTEMENT-LETTRES/GUIDE_DEUST_2011.pdf>
- et de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3 [en ligne] <<http://documents.univ-lille3.fr/files/espaces/composantes/idist/guides/GuideDeust.pdf>> Consultés le 27 février 2012
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Bibliothécaire adjoint spécialisé : épreuves des concours externe et interne* [en ligne] <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23210/bibliothecaire-adjoint-specialise-epreuves-des-concours-externe-et-interne.html>> Consulté le 27 février 2012
- Carrières-publiques.com. *Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques : épreuves* [en ligne] <http://www.carrieres-publiques.com/PAR_TPL_IDENTIFIANT/103/TPL_CODE/TPL_FIC_METIER_FICHE/PAG_TITLE/Assistant+territorial+qualifi%E9+de+conservation+du+patrimoine+et+des+biblioth%E8ques/2241-fiche-concours.htm> Consulté le 27 février 2012
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Conservateur d'État des bibliothèques : épreuves des concours externe et interne* [en ligne] <<http://>>



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23207/conservateur-des-bibliotheques.html> Consulté le 27 février 2012

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). *Épreuves : conservateur de bibliothèques externe* [en ligne] <http://www.cnfpt.fr/site/fr/concours/Rechercher_un_concours/Epreuves_-_conservateur_bibliotheque_externe/1001/?__cat_cnfpt=bb43bc8d86f5ce0267497a80b236313c> Consulté le 27 février 2012

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). *Épreuves : conservateur de bibliothèques interne* [en ligne] <http://www.cnfpt.fr/site/fr/concours/Rechercher_un_concours/Epreuves_-_conservateur_bibliotheque_interne/1009/> Consulté le 27 février 2012

Alix, Yves, *Retour sur investissements*, « BBF », 2007, n° 5, p. 69-71 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 février 2012